

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1013

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

### ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou pour renoncer »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, qui vise à apporter des garanties au texte.